

Procédures et mise en concurrence : seuils



Une étude juridique a été réalisée pour la FNCOFOR par le cabinet Lamy Lexel en 2008 intitulée « Etude sur l'optimisation des projets bois énergie à l'échelle territoriale ». Cette fiche présente des résultats (actualisés en décembre 2011) concernant les seuils de procédure et de mise en concurrence des marchés publics. 3 autres fiches complètent celle-ci : « Mise en œuvre de la mutualisation », « Opérateur de réseau et entité adjudicatrice », et « Mutualisation des chaufferies et des réseaux de chaleur ».

Modalités

Pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices

| ? | Pouvoirs adjudicateurs | ? | Entités adjudicatrices ¹ |
|---|---|---|--|
| | Aux termes de l'article 2 du Code des Marchés publics, les pouvoirs adjudicateurs sont : <ul style="list-style-type: none"> - l'État ; - ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial - les collectivités territoriales et leurs établissements publics. | | L'article 134 du Code des marchés publics précise que les entités adjudicatrices sont les pouvoirs adjudicateurs définis à l'article 2 lorsqu'ils exercent une activité d'opérateurs de réseaux. |

 ¹ Voir la fiche « Entité adjudicatrice et opérateur de réseau »

Seuils : cas des pouvoirs adjudicateurs

| Montant du marché | Procédure | Modalités de publicité |
|-------------------|---|---|
| < à 90 k€ HT | Marchés de services, de fournitures et de travaux : Procédure adaptée | <ul style="list-style-type: none"> - < à 15 k€ HT : pas d'obligation de publicité et de mise en concurrence, mais respect des principes - entre 15 k€ et 90 k€ : modalités de publicité librement décidées en fonction des caractéristiques du marché (montant et nature des travaux) |
| > à 90 k€ HT | Marchés de services et de fournitures : <ul style="list-style-type: none"> - entre 90 k€ HT et 193 k€ HT : Procédure formalisée au choix (appel d'offres, procédure négociée, dialogue compétitif et système d'acquisition dynamique) - au-delà de 193 k€ HT : Appel d'offres | <ul style="list-style-type: none"> - entre 90 k€ et 193 k€ : avis d'appel public à la concurrence au BOAMP ou un JAL + éventuelle publication dans un journal spécialisé - > à 193 k€ : Marchés de services et de fournitures : avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE |
| | Marchés de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - entre 90 k€ HT et 4.485 k€ HT : Procédure formalisée au choix (appel d'offres, procédure négociée, dialogue compétitif et système d'acquisition dynamique) - au-delà de 4.485.k€ HT : Appel d'offres | <ul style="list-style-type: none"> - entre 90 k€ et 4.485 k€ : avis d'appel public à la concurrence au BOAMP ou un JAL + éventuelle publication d'ans un journal spécialisé - > à 4.485.k€ : Avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE |



Seuils : cas des entités adjudicatrices

| Montant du marché | Procédure | Modalités de publicité |
|-------------------|---|---|
| < à 90 k€ HT | Marchés de services, de fournitures et de travaux Procédure adaptée | <ul style="list-style-type: none"> - < à 15 k€ HT : pas d'obligation de publicité et de mise en concurrence, mais respect des principes - entre 15 k€ et 90 k€: modalités de publicité librement décidées en fonction des caractéristiques du marché (montant et nature des travaux) |
| > à 90 k€ HT | Marchés de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - entre 90 k€ HT et 387 k€ HT: Procédure formalisée au choix (appel d'offres, procédure négociée, dialogue compétitif et système d'acquisition dynamique) - au-delà de 387 k€ HT : Appel d'offres | <ul style="list-style-type: none"> - entre 90 k€ et 387 k€: avis d'appel public à la concurrence au BOAMP ou un JAL + éventuelle publication dans un journal spécialisé. - > à 387 k€ avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE |
| | Marchés de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - entre 90 k€ HT et 4.485 k€ HT: Procédure formalisée au choix (appel d'offres, procédure négociée, dialogue compétitif et système d'acquisition dynamique) - au-delà de 4.485.k€ HT : Appel d'offres | <ul style="list-style-type: none"> - entre 387 k€ et 4.845 k€ :avis d'appel public à la concurrence au BOAMP ou un JAL + éventuelle publication d'ans - un journal spécialisé - > à 4.485 k€ : Avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE |

BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

JAL : Journal habilité à recevoir des Annonces Légales

JOUE : Journal Officiel de l'Union Européenne

« 1000 chaufferies bois en milieu rural », un programme soutenu par :

Pour plus d'informations : www.1000chaufferies.com.

